

# **Compte rendu de la réunion de CE Ouest du 31 mai 2017.**

## 1/ informations du président :

- une régule du compte 641 sera fait au mois de juin pour un montant de 11943€
- une nouvelle information client sera mise en place aux caisses pour éviter le port de charges supérieur à 8kg aux hôtesse de caisse

## 2/chiffres d'affaires:

- |                         |                  |           |
|-------------------------|------------------|-----------|
| -avril do ouest : +0,3% | intégrés : +2,8% | LG :-1,9% |
| -cumul do ouest :-0,7%  | intégrés :-0,8%  | LG :-0,7% |

Nous n n'avons pas eu les chiffres pour le national

3/bilan social 1<sup>er</sup> trimestre : la situation de l'emploi reste stable avec 2153 employés à fin mars mais celle-ci va beaucoup régresser avec le passage de 4 magasins en location gérance durant le second trimestre

4/une présentation de l'accord intergénérationnel nous est faite, accord applicable pour une durée de 3 ans, les mesures principales sont :

- l'insertion durable des jeunes dans l'emploi
- l'emploi des salariés seniors
- Transmission des savoirs et compétences

Pour toute information concernant cet accord n n'hésitez pas à solliciter vos délégués CFDT

5/présentation de l'accord sur l'emploi de personnes handicapées au sein de CSF

-le taux d'emploi de personnes handicapés sur notre DO est de 8,35% pour un taux obligatoire de 6%

6/présentation à date de TMS Pros sur notre DO :

Nous constatons qu'il y a des avancées pour l'amélioration des conditions de travail mais à notre avis celles-ci restent insuffisantes, en effet seulement 13 magasins étaient concernés et un seul rayon par magasin, pour une vraie amélioration de ces conditions nous pensons que ce doit être sur l'ensemble des magasins que cela doit se faire et sur tous les rayons, pas que quelques-uns !!

7/délibération sur le versement d'une quote-part par le CE au profit du CCE au titre de son budget de fonctionnement : 7 pour, 2 blancs

8/nous vous rappelons que lors des inventaires une amplitude de travail de 13h et une amplitude de repos de 11h est possible, mais pas au-delà !! Si vous constatez des manquements à ces règles contactez vos délégués CFDT !!

9/Rappel : la prime EC4 est ouverte à tout employé au bout de 3 mois d'anciennetés et plus un an comme auparavant

10/Point sur les visites médicales :

-la visite médicale d'embauche peut être faite par une infirmière de la médecine du travail

-une visite médicale obligatoire doit être demandée par l'employeur lorsqu'un employé est absent + de 30 jours

-les visites médicales ne sont plus obligatoires tous les 2 ans mais nous vous rappelons que vous pouvez demander à tous moments une visite et que celle-ci ne peut vous être refusée

11/8 magasins seulement sont équipés de la comtoise à fromage, malheureusement le déploiement de celle-ci n'est toujours pas prévu !!

Si vous avez des problèmes de santé sur votre rayon contactez vos délégués CFDT, plus nous aurons de témoignages d'employés en situation de souffrance sur leur rayon, plus nous aurons de poids pour améliorer vos conditions de travail

12/Rappel sur la règle des repos hebdomadaires pour les personnes travaillant les dimanches :

-si travail régulier le dimanche un repos de 2 jours consécutifs comprenant le dimanche (samedi dimanche ou dimanche lundi) toutes les 8 semaines

-si pas de travail le dimanche la même règle s'applique mais toutes les 12 semaines

13/les magasins suivant sont concernés par l'élection des CHSCT :

Auray Pluneret, Chartres de Bretagne, Ergué Gaberic, Dinan, La Baule, Le Mans les Maillets, St Nazaire, Orléans St Mesmin, Theix, Vannes, Vendôme et le siège.

Si vous souhaitez vous présenter à cette élection sous l'étiquette CFDT contactez vos délégués CFDT

14/Les tests sur les étiquettes électroniques sont positifs mais à terme aucun déploiement sur les autres magasins est envisagé

15/Point sur la carte C-ZAM : à date 66000 ouverture sur le groupe et 13000 sur CSF

Il n'y a pas de nombre limité d'ouvertures par foyer, il faut juste avoir 18 ans

16/Une problématique lors du renouvellement des détenteurs de la carte pass est survenu au mois d'avril, si vous faites parti de celle-ci, vérifiez bien que votre numéro de carte n'a pas changé sinon vous ne pourrez plus profiter de la remise de 10% sur achat !! Si c'est le cas, donner votre nouveau numéro à votre direction pour qu'elle le communique au service paie.

**Vos délégués CFDT**



web

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

Ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>